BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 971

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

478 900 376 RCS Bordeaux.
SAMD BRÉMONTIER.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 54000.00 EUR.
Adresse : le Grand Crohot, 33950 Lège-Cap-Ferret.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SAMD Brémontier SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 54 000 EUROS Siège social : Le Grand Crohot – 33950 LEGE CAP FERRET 478 900 376 RCS BORDEAUX ET CAMPING BREMONTIER SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS Siège social : Le Grand Crohot - 33950 LEGE-CAP-FERRET 407 531 417 RCS BORDEAUX AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 novembre 2024, La société SAMD Brémontier, société par actions simplifiée au capital de 54 000 euros, dont le siège social est Le Grand Crohot 33950 LEGE CAP FERRET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 900 376 RCS BORDEAUX, et la société CAMPING BREMONTIER, société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est Le Grand Crohot 33950 LEGE CAP FERRET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 407 531 417 RCS BORDEAUX, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CAMPING BREMONTIER par la société SAMD Brémontier. La société CAMPING BREMONTIER ferait apport à la société SAMD Brémontier de la totalité de son actif, soit 669 836 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 184 726 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 485 110 euros. En rémunération de cet apport net, 134 actions nouvelles de 500 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société SAMD Brémontier à titre d'augmentation de son capital social de 67 000 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 418 088 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à une action de la société CAMPING BREMONTIER pour 0,2681 action de la société SAMD Brémontier. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet de façon rétroactive au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. La société CAMPING BREMONTIER sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le

projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX au nom des deux sociétés le 22 novembre 2024. Pour avis.

